

## ANGERS

# Le succès de la polka chantée

TÉMOIGNAGES D'ARCHIVES, PAROLES DE TÉMOINS. Anatole-Joseph Verrier a composé une chanson, presque devenue l'hymne de l'Anjou.

## HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain BERTOLDI, Conservateur des Archives d'Angers

Nous avons déjà rencontré Anatole-Joseph Verrier, professeur au lycée David-d'Angers et auteur, avec René Onillon, du célèbre « Glossaire des patois et des parlers de l'Anjou », à propos d'une chanson dédiée aux typographes de l'imprimerie Roulière en 1904. Des chansons, il en a composé beaucoup d'autres. L'une d'entre elles est même quasiment devenue l'hymne de l'Anjou entre 1885 et les années 1930. Il en raconte la genèse dans le « Bulletin trimestriel de l'association amicale des anciens élèves du lycée d'Angers », de juillet 1912.

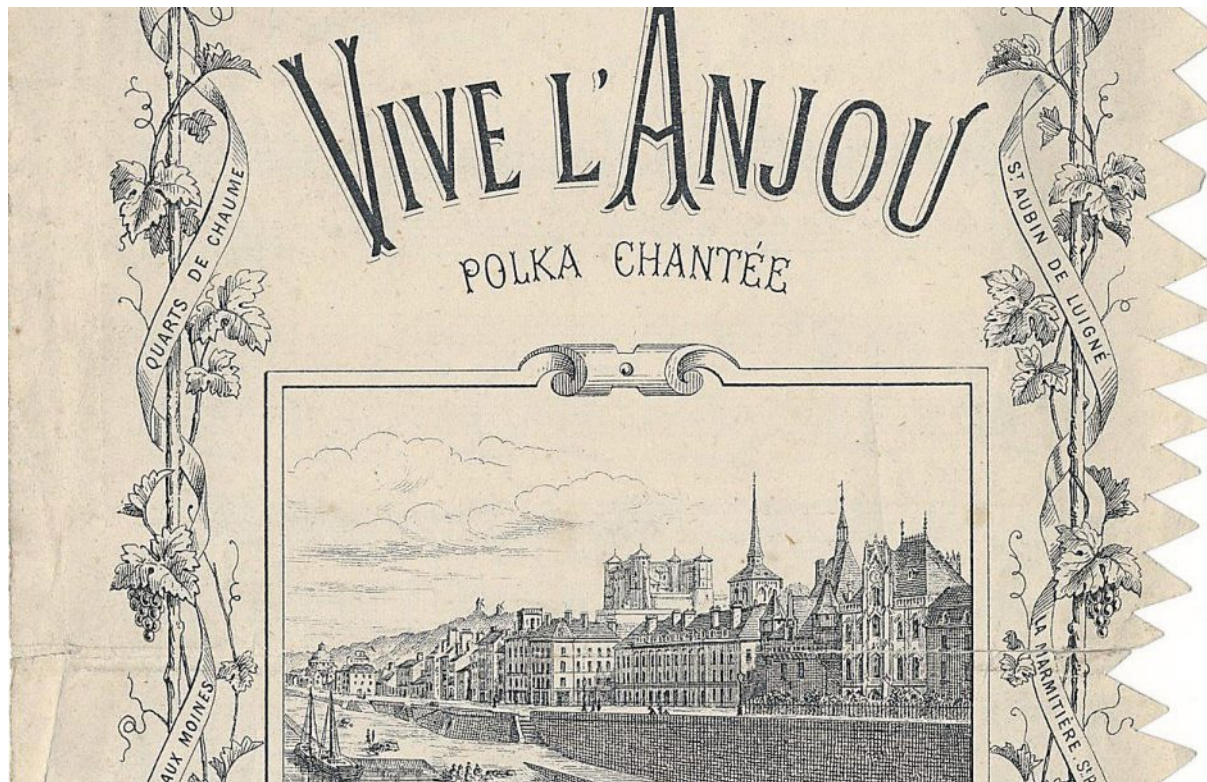
« Dix couplets, qui ne m'avaient pas coûté grand peine »

« Il y a de cela quelque trente ans – le 7<sup>e</sup> de ligne tenait garnison à Angers et je connaissais tout particulièrement le chef de musique, M. Sineau. Il me dit un jour. « Je fais jouer en ce moment une polka intitulée « Anna Fest », dont toute une reprise doit être chantée à bouche fermée par une partie de mes musiciens, pendant que l'autre continue de jouer. Je vous avoue que cela m'horripile d'entendre : Ah ah ah ah ah ah... Ne pourriez-vous pas m'écrire quelques couplets pour remplacer ces cris stupides ?

- Je puis toujours essayer ; j'y penserai, dès demain, et je vous enverrai le produit de ma muse.

- Je vous en serai vraiment reconnaissant.

Quelques jours après, il recevait les dix couplets ci-dessus, qui ne m'avaient pas coûté grand-peine. L'important, en pareil cas, est de trouver un sujet. L'idée me vint tout aussitôt de célébrer notre aimable pays d'Anjou. Le reste alla tout seul. Les couplets agréèrent à M. Sineau ; il les mit en répétition et, le premier dimanche qui suivit, ses musiciens les chantèrent. Ils réussirent au-delà de toute espérance. Je ne me fais pas illusion, d'ailleurs, ce succès était dû sans doute au choix du sujet, qui flattait l'amour-propre angevin, peut-être aussi aux idées exprimées,



Première édition de la chanson « Vive l'Anjou ! », Angers, Lachèse et Dolbeau, 1885.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 1 J 1608

pour beaucoup, mais surtout au rythme si entraînant de la polka, à l'air si facile à retenir pour les mémoires qui, du premier coup, le retenaient gravé ineffaçablement. Les applaudissements et les bis obligèrent M. Sineau, qui s'y prêta de la meilleure grâce, à reprendre mes couplets. La chanson était lancée. Quelques jours après, le régiment partait pour le camp du Ruchard. À toutes les étapes, partout où la musique se faisait entendre, « Vive l'Anjou ! » faisait partie du programme et le succès allait grandissant. De même au retour des manœuvres.

Si bien que tous les luthiers me demandaient instamment de la faire éditer, pour répondre aux demandes qui leur venaient de toutes parts. Après beaucoup d'hésitations, je me décidai à faire cette dépense, à peu près certain de rentrer du moins dans mes frais. La première édition parut chez Lachèse et Dolbeau, couverture en noir, avec l'encadrement actuel, reproduisant les noms des crus les plus célèbres de l'Anjou et, au centre, une vue de Saumur. J'avais eu le bon esprit de fixer le prix à 0,50 franc. Cette édition fut enlevée en quelques semaines. Je pouvais marcher. Je m'adressai pour un plus grand tirage à une maison de Tourcoing, qui me fit des conditions très modérées. Que vous dirai-je ? J'en suis à mon

sixième mille, et ces couplets qui ne m'ont coûté que quelques heures de travail, m'ont plus rapporté que les innombrables productions sorties d'une plume trop féconde ! Primitivement, il n'y avait pas de refrain, l'air de la polka ne s'y prêtait pas. Or le refrain est absolument indispensable à une chanson. La voix du peuple se chargea de me l'apprendre. Un beau soir, des jeunes gens qui passaient devant ma demeure ajoutaient l'air du refrain ci-dessus, sans paroles, en chantant, Tra la la, la la, etc. J'obéis docilement à la voix du peuple et l'édition suivante contenait les quatre vers du refrain actuel. D'où vient cet air ? Je ne saurais le dire, et pourtant je crois l'avoir entendu, où ?, dans quel opéra ? quelle chanson ?

« Vive Saumur !  
Vive la Loire ! »

Et me direz-vous, l'air de la polka, de quel auteur est-il ? Que signifie cet X... ? C'est un mystère, encore inéclairci. Vous pensez bien que, en Belgique ; les éditeurs avouaient leur ignorance. On soupçonnait que cette polka, « Anna Fest », la fête d'Anna, avait une origine autrichienne, toutes les musiques de

régiment la jouent depuis très longtemps ; elle devait être tombée dans le domaine public. Dans les premières éditions, une note avertissait de ma bonne foi, je proposais de me mettre en règle avec l'auteur, s'il se faisait connaître. J'attends toujours. On fit dix ou douze imitations de mes couplets : Vive Saumur ! Vive la Loire ! Que sais-je encore ! Loin de me déplaire, cela flattait mon amour-propre. De temps en temps, on me demande encore quelques exemplaires, mais, bien entendu, la grande vogue est passée. »

Premier couplet :

« Vive l'Anjou ! Lorsque le soleil dore  
Sur tes coteaux les pampres rougis-

sants  
Je sens au fond du cœur un gai sourire  
éclorer,

Le noir chagrin  
Fuit l'azur de mon ciel serein.

Refrain :

Oui, boira qui voudra  
Le cidre ou bien la bière,  
Sans rival dans mon verre  
Ton vin pétillera.

archives.angers.fr.

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT  
AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES  
DE LA VILLE D'ANGERS

## L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

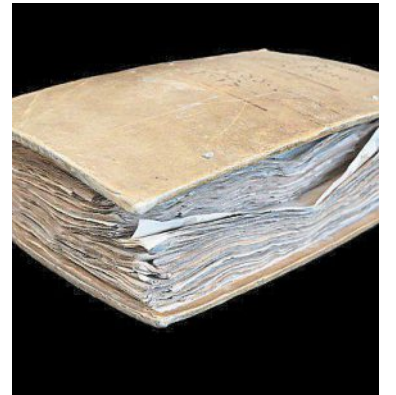
### Le plus ancien registre paroissial de l'Anjou date de 1489

C'est l'ordonnance de Villers-Cotterêts, en 1539, qui impose la tenue de registres des baptêmes, en français, par les curés des paroisses. Plus tard, celle de Blois de 1579 prescrit l'ouverture de registres pour les actes de mariage et de décès. Mais dès le XV<sup>e</sup> siècle, spécialement en Bretagne, les évêques avaient demandé la tenue de registres des baptêmes à des fins de contrôle du degré de parenté au mariage et de perception de droits.

En Anjou, les premiers statuts synodaux du diocèse prescrivant l'ouverture de registres de baptêmes remontent à 1504. Il n'empêche que les plus anciens actes de baptême conservés datent de 1489. Ce sont ceux de la paroisse Saint-Pierre d'Angers, la plus importante de la ville et la plus ancienne.

À l'exemple des notaires qui employaient souvent la formule « S'ensuyt le... », le curé a inscrit en tête du registre : « S'ensuyt le papier des noms des petiz enfans baptizez depuis le premier jour de janvier en l'église de monsieur Saint-Pierres d'Angiers l'an mil IIIIC IIIIIXX et huit. »

Janvier 1488, c'est-à-dire 1489, puisque le royaume de France a adopté le changement de millésime au 1<sup>er</sup> janvier à partir de 1564-1568, suivant les régions. En Anjou, le début de l'année était auparavant fixé à la fête de Pâques. 1489, c'est déjà une belle antériorité. À titre de comparaison, le plus ancien registre paroissial de France est celui de Givry, en Bourgogne, couvrant les années 1334-1357. En Bretagne, on trouve quelques registres pour la deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle. Les plus anciens de la ville de Rennes commencent en 1501.



Aspect général du plus ancien registre paroissial d'Angers.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, GG 170

Le premier acte de baptême de la paroisse Saint-Pierre d'Angers est daté du 11 janvier :

« Premièrement le XI<sup>e</sup> jour dudict moys l'an dessusdict fut baptisée Jehanne fille de maistre Jehan Charpentier et de Katherine sa femme, parrain Jehan Bernart, maire et esleu de la ville d'Angiers ; marraines damoiselle Jehanne femme de Pierres de Vaux et Marie femme de Pierres Thevin. »

On y observe le double parrainage, interdit par le concile de Trente (1545-1563) : deux marraines et un parrain pour une fille, l'inverse pour un garçon. Ce premier acte de baptême se situe dans l'une des principales familles bourgeoises de la ville : Jean Charpentier est notaire et secrétaire du roi, conseiller en l'élection d'Angers (circonscription financière sous la juridiction d'officiers royaux appelés élus) et finalement maire pour 1496-1497. Le parrain appartient au même milieu social et a exercé le mandat de maire à deux reprises, en 1485-1486, puis en 1487-1489.

S.B.

## AVANT-APRÈS MYSTÈRE

### Le début de la construction du pont de Pruniers



Le pont a été sauvé de la démolition dans les années 70. PHOTO : CO - LAURENT COMBET

L'histoire du pont de Pruniers est riche et mouvementée. Nous sommes ici aux prémices de sa construction, après une gestation longue et difficile dans le cadre du projet de la ligne du Petit-Anjou Angers-Candé. Les travaux du pont commencent en septembre 1906, œuvre des établissements Daydé et Pillé, entreprise de construction métallique située à Creil à qui l'on doit le Grand Palais à Paris. Deux travées sont lancées le 13 février 1908. L'ouvrage de 150 m de longueur est achevé le 25 mars



Dessin aquarellé de J. Rohard, 30 septembre 1906.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 3 FI 505

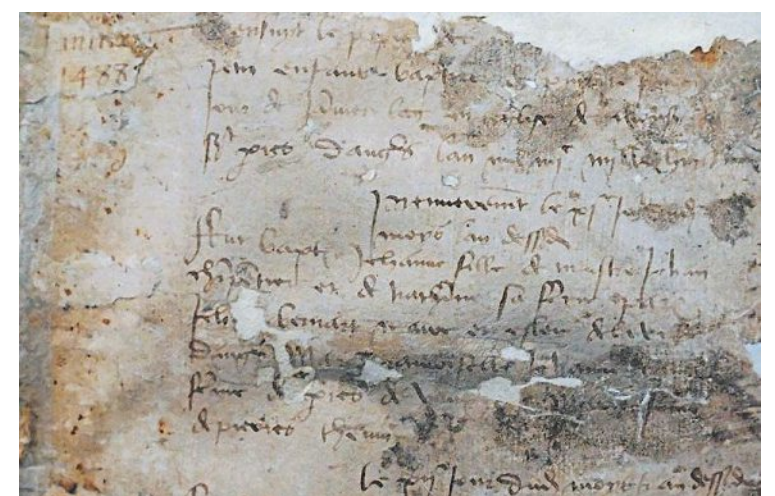
suivant. La ligne ferroviaire est mise en service le 9 mars 1909.

Le pont s'est particulièrement illustré à la libération d'Angers, permettant à l'armée américaine venant de Candé au début d'août 1944 de pas-

ser facilement sur l'autre rive malgré une défense allemande virulente. L'exploitation ferroviaire cesse en 1955. Le pont est transformé en passage piétonnier provisoire. Un comité de défense le sauve de la

démolition dans les années 1970. Des travaux de restauration importants sont réalisés en 2023-2024. C'est désormais une liaison douce incontournable.

S.B.



Début du registre, 11 janvier 1489.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, GG 170

## ÇA S'EST PASSÉ LE 25 JANVIER 2017 Le recensement est lancé

Dans son édition du jour, Le Courrier de l'Ouest se penche sur le recensement de 2017 « qui frappe aux portes dans une cinquantaine de communes de l'Anjou », explique-t-il. « L'enquête de recensement débute le 19 janvier en Pays de la Loire, poursuit le quotidien. Elle concerne cette année 299 communes, 330 000 logements et 550 000 habitants. » « La métamorphose géographique qui s'opère actuellement, avec l'avènement de nombreuses communes nouvelles, rebat les cartes et chamboule la hiérarchie », rappelle-t-il aussi.

« Apparaissent dans le paysage de nouvelles entités dont la population explose. L'Insee s'adapte, mais reste fidèle à ses méthodes : "Nombre de ces communes nouvelles dépassent les 10 000 habitants, elles rejoindront donc les grandes villes pour un recensement effectué tous les ans. Mais à partir de 2019 seulement, le temps de s'organiser. D'ici là, les petites communes qui les constituent ne seront plus recensées" ».

Mireille Puau